

Deuxième Partie : URBANISME

- 2.1 Le notaire a fait une demande de renseignements d'urbanisme. Dans quels buts ?
- 2.2 « *Le terrain est soumis au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)* » (page 9)
Définir le DPU. Pourquoi est il institué ?
- 2.3 Quelle est la formalité à effectuer lors de la vente d'un bien soumis au DPU ?
- 2.4 Si la commune désire acquérir le terrain, et qu'il y a un désaccord sur le prix, qui fixera le prix ?
- 2.5 « *Le terrain est soumis au P.O.S.* » (page 9)
Quel est l'objectif d'un P.O.S ? Citer les différentes pièces constituant un P.O.S. ?
- 2.6 Si la commune n'est pas dotée d'un document d'urbanisme, quelles règles s'appliquent ?
- 2.7 Une loi votée en 2000 et mise en application en 2001, a profondément modifié les documents d'urbanisme. Comment s'appelle t'elle ? Quels sont les nouveaux documents d'urbanisme qu'elle institue ?
- 2.8 Le terrain est situé en « *zone UB* » (page 9)
Que signifie « U » ? Que peut réaliser le propriétaire d'une parcelle dans cette zone ?
- 2.9 Citer une autre zone pouvant se trouver dans un POS ? Quel est l'intérêt de ce découpage en zones ?
- 2.10 Indiquer quelles servitudes grèvent le terrain objet de la vente. Pourquoi ces servitudes sont elles d'utilité publique ?
- 2.11 Qu'est ce qu'une « *servitude active* » (page 11) ? Donner un exemple.
- 2.12 Qu'est ce qu'une « *servitude passive* » (page 11) ? Donner un exemple.
- 2.13 Les acquéreurs souhaitent planter un arbre dans leur jardin. Quels conseils pouvez vous leur donner ?

B.T.S. GÉOMÈTRE-TOPOGRAPHE		SESSION 2004	
Sujet E5 : Épreuve Professionnelle à Caractère Juridique			
Unité U 5.1 : Droit Professionnel	Durée : 2h	Coef : 2	Page 4/16